

12975/17

(OR. en)

PRESSE 49
PR CO 49

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3563^e session du Conseil

Affaires économiques et financières

Luxembourg, le 10 octobre 2017

Président **Toomas Tõniste**
Ministre des finances de l'Estonie

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

SEMESTRE EUROPÉEN 2017 - ENSEIGNEMENTS TIRÉS.....	4
RÉUNIONS DU G20 ET DU FMI À WASHINGTON	5
CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	6
DIVERS	7
– Services financiers - propositions législatives.....	7
– Réforme de la TVA.....	7
– Fiscalité de l'économie numérique	7
– Services financiers - mise en œuvre de la législation.....	8
RÉUNIONS EN MARGE DU CONSEIL.....	9
– Eurogroupe.....	9
– Petit-déjeuner de travail des ministres.....	9

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

– Double imposition - Règlement des différends.....	10
– TVA - Estonie, Lituanie, Pologne et Roumanie.....	10
– Marchés d'instruments financiers - exigences de fonds propres applicables aux banques.....	11
– Národná banka Slovenska.....	11

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

QUESTIONS BUDGÉTAIRES

- Instrument de flexibilité - Fonds européen pour le développement durable..... 11
- Projet de budget rectificatif n° 5/2017 - Fonds européen pour le développement durable..... 12

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

- Sanctions à l'encontre de la Corée du Nord..... 12

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

SEMESTRE EUROPÉEN 2017 - ENSEIGNEMENTS TIRÉS

Le Conseil a fait le point sur l'exercice de surveillance des politiques dans le cadre du Semestre européen compte tenu des enseignements tirés de l'exercice 2017.

Le Semestre européen comporte une surveillance simultanée des politiques des États membres dans les domaines économique, budgétaire et de l'emploi pendant une période d'environ six mois chaque année. Englobant un large éventail de domaines d'action, il fait intervenir plusieurs formations et comités préparatoires du Conseil.

Le Semestre européen de 2018 débutera en novembre 2017 avec la publication, par la Commission, de son examen annuel de la croissance.

RÉUNIONS DU G20 ET DU FMI À WASHINGTON

Le Conseil a débattu de la préparation des réunions financières internationales prévues à Washington entre le 12 et le 15 octobre 2017, à savoir:

- une réunion des ministres des finances et des gouverneurs de banques centrales du G20;
- les réunions annuelles du FMI.

Dans le cadre de la réunion du G20, les participants débattront de l'état de l'économie mondiale, d'un pacte avec l'Afrique, des institutions financières internationales, de la réglementation financière, de questions de fiscalité et des perspectives concernant la présidence argentine du G20. Il s'agira de la dernière réunion ministérielle du G20 pour la présidence allemande, l'Argentine lui succédant le 1^{er} décembre 2017.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Conseil a adopté des [conclusions](#) sur le changement climatique dans la perspective de la 23^e conférence des parties (COP23) à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Bonn du 6 au 17 novembre 2017.

Ces conclusions constituent un mandat donné par l'UE aux négociateurs en ce qui concerne les aspects liés au financement du changement climatique.

La conférence de Bonn s'inscrira dans le prolongement de l'accord au niveau mondial intervenu lors de la CoP 21 qui a eu lieu à Paris en décembre 2015.

L'UE et ses États membres se sont engagés à augmenter leurs contributions financières publiques au cours des années à venir. Les conclusions appellent à la participation d'un éventail plus large de contributeurs, exhortant les autres pays développés à respecter leurs engagements et à mobiliser les financements privés.

DIVERS

– *Services financiers - propositions législatives*

Le Conseil a été informé des travaux en cours sur les propositions législatives relatives aux services financiers.

[Note d'octobre 2017 sur les propositions législatives concernant les services financiers](#)

– *Réforme de la TVA*

La Commission a présenté des propositions visant à réformer le système de TVA de l'UE en vue de simplifier le système de TVA et de le rendre plus étanche à la fraude et plus favorable aux entreprises.

Les propositions ont pour objet de créer un système de TVA définitif pour remplacer le régime actuel qui date de 1993 et a été conçu comme un système transitoire.

[Proposition de directive d'octobre 2017 instaurant un système définitif de TVA](#)

[Proposition de règlement d'octobre 2017 relatif à la TVA en ce qui concerne certaines exonérations](#)

[Proposition de règlement d'octobre 2017 relatif à la TVA en ce qui concerne le statut d'assujetti certifié \(12880/17\)](#)

[Communication de la Commission d'octobre 2017 sur le suivi de son plan d'action sur la TVA](#)

– *Fiscalité de l'économie numérique*

La Commission a présenté une communication au sur la fiscalité de l'"économie numérique" et la présidence a fait un compte rendu du sommet de l'UE sur les questions numériques qui s'est tenu à Tallinn le 29 septembre 2017.

La présidence a par ailleurs exposé les mesures suivantes concernant la fiscalité de l'économie numérique issues de la réunion informelle des ministres des finances qui a eu lieu le 16 septembre 2017 à Tallinn.

Des conclusions seront élaborées en vue de la session du Conseil du 5 décembre 2017; elles serviront de contribution aux travaux de l'OCDE et à la réunion des ministres des finances du G20 du printemps 2018. Elles refléteront les vues des États membres quant à la manière d'assurer une fiscalité équitable de l'économie numérique.

[Communication de la Commission de septembre 2017 sur la fiscalité de l'économie numérique](#)

[Sommet numérique de Tallinn du 29.9.2017](#)

– *Services financiers - mise en œuvre de la législation*

La Commission a rendu compte de la mise en œuvre de la législation sur les services financiers.

RÉUNIONS EN MARGE DU CONSEIL

– *Eurogroupe*

L'Eurogroupe s'est réuni le 9 octobre 2017. Il s'est penché sur les rôles que pourrait revêtir le Mécanisme européen de stabilité à l'avenir, sur l'évolution des taux de change (en vue des réunions de la Banque mondiale et du FMI) et sur les bonnes pratiques en matière de financement des allègements de la fiscalité du travail. Les ministres ont été informés des résultats de la 6e mission de surveillance post-programme au Portugal, à la suite de l'achèvement du programme d'assistance financière dont ce pays a bénéficié.

[Principaux résultats de l'Eurogroupe](#)

– *Petit-déjeuner de travail des ministres*

Les ministres se sont réunis au cours d'un petit-déjeuner de travail pour débattre de la situation économique. Ils ont également discuté du pouvoir d'appréciation dont dispose la Commission lorsqu'elle évalue le respect du volet préventif du pacte de stabilité et de croissance, le corpus de règles budgétaires de l'UE.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Double imposition - Règlement des différends

Le Conseil a adopté une directive instaurant un nouveau système de règlement des différends en matière de double imposition dans l'UE.

Cette directive renforce les mécanismes utilisés pour régler les différends entre États membres suscités par l'interprétation d'accords relatifs à l'élimination de la double imposition.

L'objectif est d'encourager la mise en place d'un environnement fiscal favorable, dans lequel les coûts de mise en conformité supportés par les entreprises sont réduits au minimum.

Le Conseil était parvenu à un accord sur la directive lors de sa session du 23 mai 2017.

[Communiqué de presse sur l'adoption en 2017 de la directive relative au règlement des différends en matière de double imposition](#)

TVA - Estonie, Lituanie, Pologne et Roumanie

Le Conseil a adopté des décisions autorisant une série de dérogations aux règles de l'UE en matière de TVA.

Il a autorisé:

- l'Estonie à continuer de limiter le droit à déduction de la TVA en amont afférente aux dépenses liées aux voitures particulières (distinction entre les utilisations privée et professionnelle) ([12405/17](#) + [11978/17](#));
- la Lituanie à continuer d'exonérer de la TVA les PME dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 45 000 EUR ([12403/17](#) + [11977/17](#));
- la Pologne à appliquer un mécanisme d'autoliquidation pour les disques durs, l'assujetti destinataire des livraisons devenant redevable du paiement de la TVA ([12407/17](#) + [11980/17](#));
- la Roumanie à continuer d'exonérer les PME de la TVA, tout en relevant le seuil du chiffre d'affaires annuel à 85 000 EUR ([12406/17](#) + [11979/17](#)).

Marchés d'instruments financiers - exigences de fonds propres applicables aux banques

Le Conseil a décidé de ne pas exprimer d'objections à l'égard des règlements de la Commission:

- complétant le règlement n° 600/2014 concernant les marchés d'instruments financiers en ce qui concerne les paquets d'ordres ([12343/17](#) + [11702/17](#));
- modifiant le règlement n° 575/2013 sur les exigences de fonds propres applicables aux banques en ce qui concerne la dérogation relative aux exigences de fonds propres pour certaines obligations garanties ([12569/17](#) + [11701/17](#)).

Ces règlements sont des actes délégués conformément à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Ils peuvent désormais entrer en vigueur, à moins que le Parlement européen n'exprime des objections à leur égard.

Národná banka Slovenska

Le Conseil a adopté une décision approuvant la désignation de Deloitte Audit s.r.o. en tant que commissaire aux comptes extérieur de la Národná banka Slovenska, la banque centrale nationale de Slovaquie, pour les exercices de 2017 à 2020 ([12030/17](#) + [12446/17](#)).

Il a également marqué son accord sur la possibilité de prolonger le mandat pour les exercices de 2021 à 2023.

QUESTIONS BUDGÉTAIRES

Instrument de flexibilité - Fonds européen pour le développement durable

Le Conseil a adopté une décision relative à la mobilisation de l'instrument de flexibilité budgétaire de l'UE aux fins du financement du Fonds européen pour le développement durable (FEDD) ([12440/1/17 REV 1](#)).

Cette décision a pour objet de majorer de 275 millions d'EUR les crédits d'engagement en 2017 au-delà du plafond des dépenses de la rubrique 4 (L'Europe dans le monde) afin de financer le FEDD. Les crédits de paiement correspondants s'élèvent à 275 millions d'EUR en 2017.

Projet de budget rectificatif n° 5/2017 - Fonds européen pour le développement durable

Le Conseil a adopté sa position sur le projet de budget rectificatif (PBR) n° 5 pour l'exercice 2017 approuvant l'augmentation du volume des crédits d'engagement de 297,8 millions d'EUR, tandis que le volume des crédits de paiement reste inchangé ([12439/17](#)).

Ce PBR prévoit le financement du Fonds européen pour le développement durable pour un montant de 275 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement. Il augmente en outre le montant annuel de la réserve pour aides d'urgence de 280 à 300 millions d'EUR aux prix de 2011.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Sanctions à l'encontre de la Corée du Nord

Le Conseil a transposé les sanctions sectorielles imposées à la République populaire démocratique de Corée par la résolution 2375 du Conseil de sécurité des Nations unies du 11 septembre 2017.

Voir le [communiqué de presse](#).
